

Stefan Staubli souhaite la bienvenue aux membres à l'assemblée générale à Olten et ouvre cette dernière à 16h15.

Pour commencer, Stefan Staubli salue les membres d'honneur Hans Peter Rentsch et Niklaus Gerber. Les deux avaient également assisté à une assemblée générale de la SAR en 1986 lorsque la dissolution de la SAR avait été demandée.

Niklaus Gerber parle de cette assemblée générale mémorable en 1986 lorsqu'avec Hans-Peter Rentsch, Marc Mäder et Christoph Heinz, il avait pris les commandes afin de sauver la SAR de la dissolution. À l'époque, c'étaient des raisons financières qui avaient conduit la SAR vers la dissolution. Ils avaient alors réussi à assurer une assise solide à la SAR grâce à des manifestations couronnées de succès.

Le comité de la SAR est présent au complet. Marco Fellmann (réviseur) s'est excusé.

Stefan Staubli constate que l'invitation avec l'ordre du jour a été envoyé en temps voulu.

Stefan Staubli explique la répartition des voix des communautés d'intérêt au moyen du tableau :

IGs	Fixer Stimm- rechts- anteil	Variabler Stimmrechtsanteil				Gesamt- stimm- rechts- anteil
		Anzahl Einzel- mitglieder	Stimmrecht Einzelmit- glieder	Anzahl Kollektiv- mitglieder	Stimmrecht Kollektiv- mitglieder	
IG SA	5	0	0	6	3	8
IGRP	5	60	12	31	13	30
BRIG	5	36	8	0	0	13
Total	15	96	20	37	16	51

Conformément au règlement d'organisation, les membres individuels de la SAR ont chacun une voix.

Les membres présents totalisent 61 voix, dont 10 voix individuelles et 51 voix CI. La majorité simple correspond à la majorité des voix exprimées (les abstentions ne sont pas prises en compte), la majorité des $\frac{3}{4}$ se monte à 46 voix (décision de dissolution). Selon les statuts, les membres du comité n'ont pas de droit de vote personnel.

1. Élection d'une présidente du jour, respectivement d'un président du jour

Stefan Staubli explique que le comité propose d'élire Madame Daphne Rösli, juriste chez wamag | Walker Management AG, comme présidente du jour pour l'assemblée générale de dissolution.

Daphne Rösli est élue comme présidente du jour à l'unanimité.

2. Approbation de l'ordre du jour, élection des scrutateurs

Daphne Rööslï annonce que le comité demande d'élire Nathalie Nyffeler et Stephanie Garlepp en bloc comme scrutatrices. Au premier tour du scrutin, la majorité absolue des voix exprimées est nécessaire. Au second tour, la majorité simple est suffisante.

Nathalie Nyffeler et Stephanie Garlepp sont élues comme scrutatrices à l'unanimité.

Les membres ne formulent aucune proposition de modifier ou de compléter l'ordre du jour et l'approuvent à l'unanimité.

3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2021 a été envoyé avec les documents concernant l'assemblée générale. Aucune correction et aucun complément ne sont apportés. Le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité et des remerciements sont adressés à son auteure, Madame Helene Rebsamen.

4. Rapports annuels 2021 du comité

Le rapport annuel 2021 est disponible sous forme écrite.

Le rapport annuel du comité est approuvé à l'unanimité.

5. Rapports 2021 des communautés d'intérêt

Les rapports 2021 des communautés d'intérêt suivantes sont disponibles : CI Travail social, BRIG, IGRP.

Stefan Staubli parle de la BRIG qui a été créée il y a 7 ans et qui se développe constamment. En raison de la dissolution de la SAR, la cotisation a été divisée par deux au sein de la BRIG.

6. Approbation des comptes 2021 et du rapport de révision

Markus Gautschi présente les comptes 2021 qui ont été envoyés aux membres et explique les écarts pertinents par rapport au budget.

En 2021, la SAR a réalisé un bénéfice de CHF 13'093.56 (le budget prévoyait une perte de CHF 9'980.-). Le comité pense qu'en 2022 (charges jusqu'à l'assemblée générale et dissolution de la SAR), des charges d'un montant de CHF 30'000.- seront comptabilisées. C'est pour cette raison, que les provisions d'un montant de CHF 12'000.- ont été dissoutes au 31.12.2021.

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Rapport de révision :

Nathalie Nyffeler explique le rapport de révision qui est joint aux documents de l'invitation. Monsieur Fellmann et elle-même ont procédé ensemble à la révision et recommandent l'approbation des comptes.

Le rapport de révision est approuvé à l'unanimité.

7. Décharge au comité et au caissier

La décharge est donnée au comité à l'unanimité.

8. Cotisations des membres 2022

En raison de la dissolution de la SAR, plus aucune cotisation des membres ne sera perçue pour 2022.

9. Budget 2022

En raison de la dissolution de la SAR, le comité n'a établi aucun budget pour 2022. Comme indiqué dans le commentaire concernant les comptes 2021, le solde des provisions d'un montant de CHF 30'000.- est utilisé spécifiquement pour la dissolution et pour la liquidation de la SAR en 2022.

10. Motion du comité de dissoudre la SAR

10.1 Décision de dissolution

Suite au vote consultatif lors de la dernière AG, le comité a préparé la dissolution de la SAR. Il présente par conséquent la motion de dissoudre la SAR. Selon les statuts, la décision de dissolution nécessite la majorité des $\frac{3}{4}$ des voix présentes, ce qui correspond donc à 46 voix.

VOTE :

Oui : 58

Non : 0

Abstentions : 3

Les membres ont ainsi approuvé la motion de dissoudre la SAR.

10.2 Définition d'un délai pour la liquidation de la SAR

L'assemblée générale doit définir un délai pour la radiation de l'association. Le comité pense qu'il est réaliste de prévoir 7 mois pour procéder à la liquidation. Le comité demande par conséquent de fixer le délai pour la liquidation au 31.12.2022.

VOTE :

Oui : 61

Non : 0

Abstentions : 0

Le délai pour la liquidation de la SAR est défini au 31.12.2022.

10.3 Désignation des liquidateurs (y compris les droits de signature/l'accès aux comptes bancaires)

Après une décision de dissolution par l'assemblée générale, la SAR entre dans la phase de liquidation. La dissolution définitive sera seulement effective lorsque la liquidation sera terminée. Pour ce faire, l'assemblée générale doit désigner deux liquidateurs. Le comité demande de désigner les deux membres du comité suivants comme liquidateurs et de leur donner les droits de signature collective à deux illimités :

- 1) Xavier Jordan
- 2) Stefan Staubli

Markus Gautschi et Urban Schwegler doivent être désignés comme liquidateurs remplaçants.

Les liquidateurs devront notamment assumer les tâches suivantes :

- Paiement des factures ouvertes
- Règlement d'éventuels autres engagements
- Encaissement des créances impayées, y compris les cotisations des membres
- Utilisation des autres actifs
- Résiliation des contrats et des affiliations
- Suppression du site internet après avoir sauvegardé les données
- Remise des dossiers (archivés) à l'organisme désigné à cet effet
- Transmission du solde de la fortune de l'association à l'institution désignée à cet effet
- Établissement des comptes finaux et d'un rapport final
- Communication de la dissolution aux membres, aux sponsors et à d'autres associations

Les liquidateurs sont élus séparément.

Xavier Jordan est élu comme liquidateur à l'unanimité.

VOTE :

Oui : 61

Non : 0

Abstentions : 0

Stefan Staubli est élu comme liquidateur à l'unanimité.

VOTE :

Oui : 61

Non : 0

Abstentions : 0

Markus Gautschi est élu comme liquidateur remplaçant.

VOTE :

Oui : 60

Non : 0

Abstentions : 1

Urban Schwegler est élu comme liquidateur remplaçant à l'unanimité.

VOTE :

Oui : 61

Non : 0

Abstentions : 0

10.4 Conservation des dossiers et utilisation du matériel éventuellement existant

Selon l'art. 69a CC et l'art. 958f al. 1 CO, la SAR est soumise à l'obligation de conserver les livres et les pièces comptables ainsi que le rapport de gestion et le rapport de révision pendant 10 ans. Afin de remplir cette obligation légale, le comité a conclu un contrat concernant la conservation des dossiers nécessaires avec le Centre de réadaptation dans les systèmes de santé globaux (CRGHS) de l'université de Lucerne. Selon ce contrat, le CRGHS conservera les dossiers imposés légalement de la SAR durant 10 ans avant de les détruire.

Daphne Rööfli annonce que les statuts de la SAR ne stipulent pas clairement si pour le vote sous le point 10.4 et sous le point 10.5, la majorité des $\frac{3}{4}$ ou la majorité simple est nécessaire. Après concertation avec Helene Rebsamen, Daphne Rööfli propose de traiter les points 10.4 et 10.5 comme des affaires normales. L'assemblée générale ne formule aucune opposition à cette proposition.

Les membres approuvent à l'unanimité la convention déjà signée avec le Centre de réadaptation dans les systèmes de santé globaux (CRGHS) qui conservera les dossiers de la SAR durant 10 ans.

VOTE :

Oui : 61

Non : 0

Abstentions : 0

10.5 Utilisation de la fortune de l'association selon l'art. 29 des statuts

Selon l'art. 29 des statuts, la fortune de l'association doit être versée, après la liquidation, à une ou plusieurs associations suisses poursuivant des buts analogues ou à une institution d'utilité publique. Conformément aux statuts, la répartition entre les membres de l'association est exclue.

Le comité demande de verser la fortune de l'association après la liquidation à la fondation de l'université de Lucerne afin d'utiliser ces fonds comme financement initial pour l'organisation et la réalisation de forums annuels interdisciplinaires "Forum CIF Réadaptation" à l'université de Lucerne. Le Forum CIF Réadaptation doit succéder à la Journée des utilisateurs CIF de la SAR et sera organisé par le CRGHS de l'université de Lucerne. Le Forum doit promouvoir et entretenir l'échange entre la pratique, la recherche, la théorie et la politique concernant des thèmes centraux de la réadaptation. Les détails seront réglés dans le Mémorandum d'entente avec l'université de Lucerne qui est publié sur le site internet de la SAR depuis le 30 avril 2022.

Urban Schwegler explique qu'au cours de ces dernières années, le comité s'était beaucoup engagé pour le but principal de la SAR, la promotion de l'interprofessionnalité dans la réadaptation pour le bien du patient, sans finalement y arriver. Les groupes professionnels se sont de nouveau plus fréquemment tournés vers des intérêts spécifiques à leurs professions et l'interprofessionnalité a perdu de son importance. Comme pratiquement seule activité, le groupe de travail Plateforme CIF d'une composition interprofessionnelle a organisé tous les 1 à 2 ans une Journée des utilisateurs CIF réussie. Urban Schwegler fait partie de ce groupe depuis déjà 10 ans. Avec beaucoup d'engagement et peu de ressources, ce groupe élaborait à chaque fois un programme intéressant.

Pour le comité de la SAR, il était important de poursuivre cette idée et de soutenir ce groupe qui s'était investi avec beaucoup d'engagement pour l'interprofessionnalité dans la réadaptation. Il aurait été difficile de créer une nouvelle association avec le groupe de travail Plateforme CIF. Grâce à l'étroite collaboration entre Urban Schwegler et le Prof. Gerold Stucki de l'université de Lucerne, on a eu l'idée de rattacher la Plateforme CIF au Centre de réadaptation dans les systèmes de santé globaux. Cela permettra de rapprocher la pratique, la recherche et la formation dans la réadaptation et de se présenter avec une seule voix politique. Avec la fortune de la SAR, on procédera à la mise sur pied d'un Forum de réadaptation à partir de 2024 (pour 5 ans), à la création de groupes de travail et de comités de projets dédiés à des thèmes spécifiques et à la promotion de projets. Le groupe de travail Plateforme CIF restera responsable du contenu et continuera surtout à promouvoir l'interprofessionnalité.

Hans Peter Rentsch apprécie qu'une solution poursuivant le même objectif ait pu être trouvée pour la suite. Le rattachement à l'université de Lucerne rapprochera la pratique et la recherche. Hans Peter Rentsch espère qu'avec la coopération de l'université de Lucerne, on pourra aussi avoir une plus grande influence sur le plan politique.

Patrick Konietzny est sûr que certes, la SAR est dissoute, mais que cela n'est pas le cas de la pensée interprofessionnelle. Au cours de ces dernières années, le comité de la SAR a dû s'occuper de problèmes internes, structurels au lieu de pouvoir se consacrer aux contenus pour la SAR. À la fin, on se retrouvait donc seulement avec une expression vide de sens. L'idée de la SAR subsistera toutefois et avec ce nouveau départ à l'université de Lucerne, elle pourra être ravivée et développée.

Xavier Jordan avoue que le comité de la SAR a échoué et n'a pas réussi à promouvoir et à consolider l'interprofessionnalité pour laquelle Xavier Jordan se bat tous les jours à la clinique. La solution trouvée avec le Centre de réadaptation dans les systèmes de santé globaux est un nouveau départ afin que l'idée puisse subsister.

Le comité demande de décider de l'utilisation de la fortune de l'association conformément à la proposition et d'approuver le contrat conclu à cet effet avec le CRGHS et la Fondation de l'université de Lucerne.

VOTE :

Oui : 61

Non : 0

Abstentions : 0

Les membres approuvent à l'unanimité le Mémoire d'entente avec l'université de Lucerne qui a déjà été signé.

11. Divers

Hans Peter Rentsch remercie le comité de la SAR et avant tout Urban Schwegler pour leur engagement. Il est content que l'on ait trouvé une solution qui permettra de véhiculer «l'âme» de la SAR. Il espère que les autres groupes professionnels qui ont tourné le dos à la SAR ces dernières années s'approchent de nouveau un peu de l'idée de l'interprofessionnalité.

Le comité remercie également Helene Rebsamen pour son engagement et son soutien apporté au comité au cours de ces 10 dernières années.

Pour terminer, Daphne Rössli remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée générale qu'elle clôt à 17h00.

SAR - Swiss Association of Rehabilitation

Helene Rebsamen
Responsable du secrétariat SAR
Procès-verbal

Daphne Rössli
Juriste de l'association SAR
Présidente du jour